



Finances publiques

Budget communal - *Décision modificative n°2*

Le budget primitif a été approuvé par le Conseil Municipal le 8 février 2018 (cf. Recto-Verso n°185). Des crédits avaient été inscrits pour couvrir certaines opérations d'investissement. Pour prendre en compte des dépenses et des recettes non prévues, le budget est réajusté ; la décision modificative n°1 s'équilibre en dépenses et en recettes à : Section d'investissement : - 9 000 € / Section de fonctionnement : - 9 000 €

Tarifs communaux

Depuis 2012 et sa dernière extension, le cimetière comporte un jardin du souvenir et un columbarium de 48 cases de 1 ou 2 urnes. Avec l'augmentation du nombre des crémations, ces cases sont pratiquement toutes concédées. Ces espaces sont des espaces collectifs. Une nouvelle demande est exprimée par les familles, celle de concessions individuelles pour des tombes cinéraires. La ville veut aussi offrir un nouveau service en pré-construisant des cavurnes qui pourront recevoir de 1 à 4 urnes. Ces caveaux cinéraires seront positionnés sur 32 emplacements des allées 4B et 4C du cimetière. Dans un souci d'harmonisation du prix de l'ensemble des prestations, à partir du 1^{er} octobre 2018 les tarifs sont fixés comme suit :

Concessions	15 ans	30 ans
<i>Jardin du Souvenir</i>	<i>Gratuit sans durée</i>	
<i>Colombarium (cases 1 à 2 urnes)</i>	147 €	294 €
<i>Tombe cinéraire pleine terre (1,20 x 3 m)</i>	105 €	167 €
<i>Caveau cinéraire à faire construire, avec ou sans monument hors sol (1 x 1 m)</i>	126 €	253 €
<i>Caveau cinéraire pré-construit (1 x 1 m)</i>	250 €	350 €

Subventions exceptionnelles

Association Les Maillons Libres de l'Aussonnelle - Annuelle, la manifestation « Les 100 bornes de Bouconne » accueille chaque année près de 500 cyclos. Une subvention exceptionnelle de 250 € est accordée à l'association pour l'organisation de cet événement sportif.

Association Basket Ball Cornebarrieu - Quatre panneaux de baby basket doivent être changés. Une subvention exceptionnelle de 100 € est versée à l'association.

Garantie d'emprunts

Les conditions d'attribution de prêt aux sociétés de HLM ont été modifiées. Pour rendre en compte ces modifications, la SA d'HLM Altéal (ex-Colomiers Habitat) a réaménagé un prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La commune réitère sa garantie d'emprunt qu'elle adapte au rallongement de la durée du prêt.

Ressources humaines

Renouvellement de postes permanents

Dans le cadre de la réorganisation du pôle enfance-jeunesse, 11 postes permanents sont renouvelés à compter de la rentrée. Ils concernent des emplois d'éducateurs territoriaux de jeunes enfants (2), animateurs territoriaux (1), agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (1), agents sociaux territoriaux (1), assistant d'enseignement artistique territoriaux (6). L'ensemble de ces postes correspondant à des renouvellements ils seront majoritairement occupés par les personnes actuellement en poste.

Recrutement d'agents contractuels

La création de postes contractuels est nécessaire afin d'assurer la continuité de service au sein du pôle Enfance Jeunesse Education en cas d'absence. En ce sens, sont créés

- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2e classe à temps complet.

Recrutement d'auxiliaires de Vie Loisir (AVL)

Dans le cadre des emplois d'avenir, six postes d'Auxiliaires de Vie et Loisirs (AVL) ont été ouverts en septembre 2016 et trois ont été créés en juin 2017 dans le cadre des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CALE). Ces emplois facilitent l'insertion des jeunes et permettent aussi d'accompagner les enfants en situation de handicap dans leurs loisirs ; ils favorisent leur intégration dans les activités péri-scolaires (cantine, ALAE et ALSH). Pour répondre aux besoins des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole, trois nouveaux postes d'AVL seront créés dans le cadre d'un nouveau dispositif, les Parcours Emploi Compétences (PEC).

Contrats d'apprentissage

L'apprentissage est une des voies de formation qualifiante pour les jeunes de 16 à 25 ans. La commune souhaite conclure un contrat d'apprentissage d'auxiliaire de puériculture pour les 2 prochaines années scolaires.

Création d'emploi

Pour permettre l'évolution de carrière d'un agent de la collectivité, un poste permanent d'agent de maîtrise territorial est créé.

Création d'une commission de formation

La fonction publique bénéficie de nouvelles dispositions dans le cadre de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. Les agents publics, titulaires ou contractuels, peuvent, en particulier, avoir accès à un Compte Personnel d'Activité (CPA) composé d'un volet « formation » (CPF) et d'un volet « engagement citoyen » (CEC). Via le volet « formation », les agents publics peuvent, sous condition, acquérir des droits à formation dans la limite de 150 h (400 h pour les agents de catégorie C). Une commission de formation étudiera les demandes ; elle se réunira deux fois par an. Un budget annuel de 4 000 € sera dégagé pour la prise en charge des frais pédagogiques pour l'ensemble du personnel. Les frais de déplacement seront limités à 200 €.

Culture

Conventions

Toulouse Polars du Sud - La 10ème édition du Festival Polars du Sud aura lieu du 12 au 14 octobre. Un auteur de littérature policière sera accueilli à la médiathèque de l'Aria le 11 octobre. En application de la convention de partenariat signée, Toulouse Polars du Sud organisera la rencontre et la commune versera une contrepartie de 506 €.

Service Social des Employés Municipaux et Assimilés (SSEMA) - Le SSEMA est un service social adossé à deux intercommunes et neuf communes dont Cornebarrieu. Les agents publics peuvent y adhérer. Par convention entre le SSEMA et la commune de Cornebarrieu, diffuseur de spectacles au travers de l'Aria, les adhérents du SSEMA pourront bénéficier du tarif réduit sur l'ensemble des spectacles de l'Aria.

Règlement intérieur

Un nouveau service municipal de « garderie » sera ouvert les soirs de spectacle à l'Aria. Il facilitera l'accès des spectacles aux parents dont les enfants seront encadrés par des professionnels de l'animation. Il offrira des activités ludiques et culturelles aux enfants. Un règlement

intérieur est élaboré pour fixer les règles de fonctionnement de ce service « garderie ».

Réseaux

Eclairage public

Dans la perspective de la 2ème phase de réhabilitation du Boiret, la commune a fait étudier les travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG). Le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire de trois opérations :

Extension du réseau, place du Boiret - Cette extension nécessitera notamment la pose d'un transformateur et la création d'un réseau souterrain de 600 m. Le montant TTC de cette intervention devrait s'élever à 240 625 € dont 79 124 € resteraient à la charge de la commune.

Mise en lumière du boudrome - Le montant TTC de la mise en lumière du boudrome devrait s'élever à 66 000 € dont 29 206 € resteraient à la charge de la commune.

Pose de coffrets « Marchés » au Boiret - La place du marché doit être équipée de coffrets d'alimentation spécifiques. Le montant TTC de cette intervention devrait s'élever à 55 000 € dont 15 539 € resteraient à la charge de la commune.

Gaz naturel

Un contrat de fourniture et d'acheminement en gaz naturel a été signé avec Engie. Il arrive à terme le 1er juin 2019. La commune va signer une convention avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics). Cette centrale d'achat des collectivités, va négocier le prix du gaz auprès de prestataires, pour le compte de plusieurs collectivités ou établissements publics. Les communes ayant conventionné pourront bénéficier du dispositif d'achat groupé et d'une mise en concurrence pour obtenir le meilleur marché.

Divers

Intercommunalité

A compter du 1er janvier 2019, la compétence « Enseignement Professionnel des Arts du Cirque » est transférée à Toulouse Métropole. Elle s'exercera au travers d'une Association gérée en autonomie.

Affaires foncières

Cession d'emprises - Le cycle de l'Eau a diligenté une étude hydraulique globale sur le secteur du Boiret. Les conclusions préconisent de réaliser un bassin supplémentaire de rétention des eaux pluviales. L'emprise de 1 700 m², se situe sur une parcelle propriété de la commune et cadastrée AX 1317. Cette parcelle fait l'objet d'une cession à Toulouse Métropole pour un montant de 150 000 €, conformément à l'estimation réalisée par les Domaines en juillet 2017. La parcelle AX 1142 d'une superficie de 1 100 m² sur laquelle se situe l'actuel bassin de rétention, est cédée à titre gracieux à Toulouse Métropole.

Acquisition d'emprise - L'emplacement réservé n°6 inscrit au Plan Local d'Urbanisme est destiné à l'aménagement d'un espace public. D'une emprise totale de 1 173 m², il intègre une parcelle d'une surface de 382 m² appartenant à un propriétaire privé. La commune va acquérir cette parcelle AN 500 pour un montant de 60 000 HT correspondant à l'estimation des Domaines.

A savoir

Le détail des délibérations peut être retrouvé et Recto-Verso téléchargé sur le site de la mairie – www.cornebarrieu.fr rubrique La Mairie – onglet Le Conseil Municipal – La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 8 novembre 18h30 à la salle Raymond-Guitard (salle du Conseil Municipal) – Ces séances sont publiques.